

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juin 2020

ANNULATION DU SECOND TOUR DES MUNICIPALES - (N° 3021)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« dernier »

les mots :

« premier scrutin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.